



DECISION

Du 28 octobre 2022

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Cession du véhicule Renault Clio immatriculé BS-834-EP
Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-038 du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 10° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la volonté de la municipalité de céder le véhicule Renault Clio immatriculé BS-834-EP, d'un kilométrage de 131 454, immatriculé le 25 septembre 2008 ;

Considérant la proposition de rachat du véhicule Renault Clio, immatriculé BS-834-EP, par le négociant automobiles, Monsieur Jean-Louis LACROIX, en date du 26 octobre 2022, au prix de 800€ TTC;

Considérant les charges de fonctionnement de ce véhicule au titre de l'entretien, de l'assurance, et au vu de son ancienneté ;

DECIDE

Article 1^{er} : De procéder à la vente du véhicule Renault Clio immatriculé BS-834-EP, ayant une date de première mise en circulation le 25 septembre 2008, au prix de 800€ TTC à Monsieur Jean-Louis LACROIX.

Article 2 : D'inscrire la recette correspondante à l'article 2115 des crédits budgétaires 2022.

Article 3 : De retirer ce véhicule de l'inventaire de la commune.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile afférente à ce dossier.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur Jean-Louis LACROIX et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 28 octobre 2022

Le Maire,



Paul AUDAN